



Chères Saint-Rémoises, Chers Saint Rémois

Beaucoup d'activités en ce début d'année. Vous avez été nombreux à participer à notre **ramassage de printemps** du 2 avril et à notre **LOTO communal** du 19 mars. Nous vous remercions et espérons que vous serez encore plus nombreux à **notre fête de village du 1^{er} juillet**. **Pensez à vous inscrire pour le repas du soir!** Nous continuerons la fête le lendemain, le 2 juillet avec le **vide grenier** rue du Long des Bois et la **course de caisses à savon** dans la rue Saint Nicolas. Nous vous remercions également pour **votre participation à l'ABC**, environ 30 participants à la dernière sortie « chauve-souris ». N'oubliez pas le concours, photos à remettre **avant le 15 juin**. Affichage des gagnants le 1^{er} juillet.

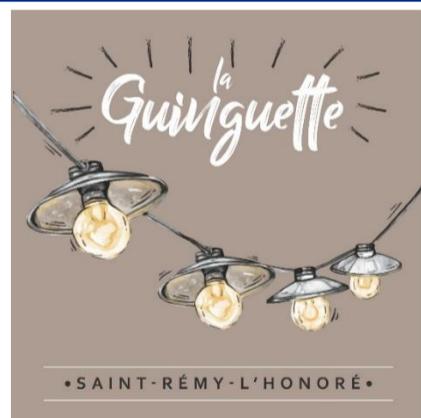


Beaucoup de travaux également, avec le **City Parc**, en cours de construction sur le terrain de Sport. Cet équipement sera inauguré le 1^{er} juillet à 11h00 en présence de Mme Florence Ghilbert, sous-préfète de Rambouillet et de Mme Toine Bourrat, Sénatrice des Yvelines. En terme d'aménagement de sécurité, **un élargissement du trottoir d'accès à l'école** a été effectué, celui-ci permettant maintenant un passage aisé des parents et des poussettes qui viennent du centre village. Enfin, afin de préserver notre tranquillité, **des barrières sont toujours en cours d'installation** sur nos sentes périphériques au village, une dizaine de barrières seront finalisées en cette fin de mois de juin. Un autre programme sera effectué ultérieurement. **Notre Borne de recharge de véhicule électrique** est également en cours d'installation sur le parking Saint Nicolas et une dizaine de **support vélo** ont été installés pour favoriser les déplacements doux.

Enfin en ce début d'été, **afin que notre village reste agréable à vivre**, afin que la Mairie ne soit pas obligée de faire des rappels à l'ordre, **je souhaiterais faire appel à votre civisme, à votre sens du respect des réglementations en vigueur, du respect des règles de bon voisinage**. Quelques exemples d'incivilités, ou de non-respect des lois traitées dernièrement : intervention pour des feux chez des particuliers (interdits depuis 2013), pour de l'utilisation d'eau pendant un arrêté de sécheresse (arrêté du 7 avril), pour des voitures garées sur les trottoirs qui obligent les piétons à descendre sur la chaussée, pour des travaux d'urbanisme sans autorisation, pour des bruits générés au-delà des heures permises, ... la Mairie travaille donc à la mise en place d'une police municipale.

Votre Maire, Patrick RATEL

Vie communale



FETE DU VILLAGE Samedi 1^{er} juillet Thème : La guinguette !

Au programme:

Mur d'escalade, structures gonflables, tournoi de pétanque, inauguration des équipements du city parc, tricycles de chevaux de bois... et autres surprises !



Sans oublier le repas dansant et le Feu d'artifice!
Pour le repas du soir, n'oubliez pas de réserver ! (bulletin joint)

VIDE GRENIER



Le vide grenier aura lieu **le dimanche 2 juillet**.

Fermeture du vide grenier à 17 heures.

Inscription au lien suivant:

www.saintremylhonore.fr/Formulaires_vid_grenier.aspx

Course de caisses à savon

2 juillet



Au programme :

- **Essais** de 10h à 12h
- **Courses** de 14h à 16h
- **Remise des prix** à 16h30 (vous pourrez aussi voter pour la caisse la plus jolie)

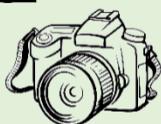
Pensez à vous inscrire avant la course.

www.saintremylhonore.fr/Reglement_caisse_a_savon.aspx

Atlas de la biodiversité – Concours photo

Thème : la biodiversité de mon village

Les 10 photos sélectionnées par le jury seront exposées en grand format lors de la fête du village. **Remise des prix le samedi 1 juillet.**



Règlement du concours et inscription en mairie.

Été – Horaires de la mairie

La Mairie sera exceptionnellement fermée **les samedis et les après-midis du 15 juillet au 26 août inclus, ainsi que le 14 août.**

Elle sera ouverte du **15 juillet au 31 août : Lun, Mer, Jeu, Ven. 9h-12h.**

Ramassage déchets verts – Juillet/Août

En Juillet & Août, le ramassage des déchets végétaux aura lieu le:

- **13 juillet / 27 juillet**
- **10 août / 24 août**

Retour - Nettoyage de printemps



Dimanche 2 avril, **quelques courageux ont affronté la pluie pour le nettoyage de printemps organisé par la commune.**

Terrain de sport, rues du village, sentes... durant toute la matinée, les groupes ont ramassé les déchets trouvés. On peut constater **une diminution depuis quelques années des « petits » déchets trouvés dans les rues du village**, mais les canettes, emballages et mégots en bord de route sont toujours présents...

Les volontaires ont pu également assister à la présentation de l'exposition sur le site de Diodurum.

Immense succès du 2^{ème} LOTO - 19 mars

200 personnes de tous âges étaient réunies dans la salle des sports pour gagner les nombreux lots...

Nous remercions ici les généreux donateurs, EUROVIA (vélo électrique), l'ABBATIENNE Menuiserie (TV Grand Ecran), l'Entreprise FELIZARDO (Four Multifonction), l'Entreprise Siroux (enceinte connectée / cafetière), METRO (panier gourmand), BOURGOGNE produits frais (jambon), l'Institut LYACILE (pack soins esthétiques et soins du visage), l'AUBERGE de la GARENNE (barbecue), la STORIA DA ENNIO (bon restaurant), l'épicerie TITCH (bons d'achat)...

Nous remercions tous les participants pour ce moment convivial et multigénérationnel.



Les jeunes Saint-Rémois découvrent le Parlement avec leur Sénatrice Toine Bourrat

Une magnifique sortie pour un plein de connaissances !!!

A l'invitation de Toine Bourrat, **les élèves de l'école Clarisse Lebel**, ont vécu un après-midi extraordinaire le 12 mai dernier.

Accompagnés de Mme Pradal, de M. Franciscovitch et de la Directrice de l'école Mme Guilbert, **ils ont pu découvrir l'Institution parlementaire de la République appelée aussi le palais du Luxembourg : le Sénat.**

Dans ce haut lieu de la démocratie, après que l'histoire des lieux leur ait été contée, les enfants ont pu pleinement profiter des explications données par la Sénatrice au sein même d'un hémicycle dont les portes leur avaient été exceptionnellement ouvertes. **Cette immersion leur a permis de comprendre le rôle et le fonctionnement de cette institution mais aussi les missions quotidiennes d'un parlementaire.**

C'est également avec amusement et fierté qu'ils ont pu occuper la place des Sénateurs dans l'hémicycle, sièges pour certains occupés par des personnages célèbres tels Victor Hugo ou Georges Clémenceau.

Une belle et riche journée, qui nous l'espérons, aura pu éveiller leur goût de l'engagement citoyen.



Des petits Saint Rémois à la montagne...



Les **élèves de CE2 de l'école Clarisse Lebel** ont eu la chance de partir en classe de neige (avec la classe de CM1/CM2 de l'école de Vieille Eglise en Yvelines) au Grand Bornand. Enseignants et élèves ont travaillé conjointement pour que ce séjour soit une vraie réussite : une belle expérience de rencontre et de partage.

Au programme: **cours de ski alpin, randonnée en raquettes, luge, batailles de boules de neige, visite d'une ferme avec dégustation du fameux reblochon, visite de la maison du patrimoine**

Un séjour riche qui a permis de travailler en amont et en aval sur le thème de la montagne dans tous les domaines disciplinaires. **Une très belle aventure qui restera gravée dans les mémoires, c'est certain !**



Expression des élus:

Groupe de la majorité: Nouvelle Mairie : Une subvention « fonds vert » de 136k€ a été obtenue, nous avons maintenant 80% de subvention pour réaliser le projet. Seuls les 20% « obligatoires » seront financés par la municipalité. Les subventions pour la nouvelle chaufferie de l'école et pour la rénovation de l'éclairage public n'ont pas été acceptées. Entrée village « Essarts » : Le département autorise une matérialisation de l'entrée de village par des bordures de trottoir et plantation d'arbres, et mise en place d'un ralentisseur au niveau du 1er passage piéton. Coût 50k€, subvention demandée à hauteur de 70%. / Un Temps d'Avance: texte non fourni. / Renouveau: Un vrai décryptage de la vie municipale et de ses acteurs ?... Rejoignez votre élue sur Facebook @Renouveau2020srh. Géraldine MORISSE, renouveau2020srh@gmail.com / 0765228121.

Communication :

Inscription à l'application « PanneauPocket »



Inscription à « Votre mairie vous informe » afin de recevoir les informations importantes ou des rappels concernant votre commune par mail www.saintremylhonore.fr/votre_mairie_vous_informe.aspx



Retrouvez ici toutes nos associations :

www.saintremylhonore.fr/Liste_des_associations.aspx

Directeur de la publication : Patrick Ratel
Mairie de Saint Rémy l'Honoré
17 rue du professeur Mariller

Tél. 01 34 87 83 28 / Email : mairie@saintremylhonore.fr
Ce bulletin a été conçu et réalisé par la commission communication.
Retrouvez le bulletin sur le site : www.saintremylhonore.fr

Horaires d'accueil de la Mairie

Lundi Jeudi Vendredi
9h - 12h et 14h - 17h
Mercredi Samedi
9h - 12h

Pour paraître dans cette rubrique, envoyez vos communiqués COMPLETS Avant le 15 du mois, sur mairie@saintremylhonore.fr
Objet : BULLETIN BIMESTRIEL
Sous forme de textes bruts sans mise en page SVP.

Vie communale

Comme annoncé lors des vœux du Maire, de nombreux travaux sont prévus cette année. Ont été réalisés, ou sont en cours :

- **Elargissement du trottoir d'accès à l'école**, à l'angle du professeur Mariller et de la Rue Du long des bois. La commune a acquis le terrain pour élargir le trottoir à 2m20, dans l'alignement des clôtures adjacentes. Les bordures de trottoir ont été revues, l'enrobé a été revu en totalité jusqu'à l'entrée de l'école. **Des barrières de protection ont été installées pour protéger les piétons** et pour éviter que les voitures se garent sur les trottoirs.



- **Sente Fréville** : Le revêtement perméable a été revu afin que l'eau ne stagne plus lors des fortes pluies.

- **Supports Vélos** : Afin de pouvoir **poser et accrocher son vélo en toute sécurité**, des supports vélos ont été installés sur les principaux lieux d'activité communaux (Ecole-Salle de Sport, Salle Masar, Placette de départ de nos circuits piétons, Auberge-Epicerie, et bientôt Parc Public).

- **Pose des Barrières sur les sentes** : Afin de préserver le tranquillité des riverains et des promeneurs, ainsi que la biodiversité de nos espaces naturels, des barrières en bois et des potelets ont été installés sur plusieurs sentes de la commune : sente des étangs, sente de la cour aux Pineaux, sente de la Blotterie vers les étangs, sente CR14 (près du club canin), chemin des Vignes, sente du bois de l'oiseau, chemin du Bordeaux.



Pour mémoire, en scannant le QR code vous aurez accès aux sentes où la circulation des véhicules à moteur est interdite.

L'accès des propriétaires reste possible, l'ouverture des barrières est à demander en mairie.



- **Borne pour véhicules électriques** : Comme prévu, notre borne de recharge électrique est en cours d'installation, bientôt en service sur le parking Saint Nicolas, nous vous tiendrons informés.



- **City-Parc** : l'installation du City Parc est en cours, elle a commencé en Mai par la suppression d'un terrain de tennis et l'aménagement des différentes plateformes pour recevoir les équipements sportifs. Quelques photos des travaux en cours ou déjà réalisés. **L'Inauguration est prévue le 1^{er} Juillet, jour de la fête du village.**

Rappels sur quelques règles communales :

- **Les réseaux d'assainissement :**

A Saint Rémy l'Honoré, il en existe 2, le réseau des eaux **usées** et le réseau des **eaux pluviales** (réseau séparatif).

Le réseau des eaux usées est destiné à collecter les eaux d'usage des maisons (WC, douches, lavages, appareils ménagers, piscines, ...). Les eaux usées collectées **sont traitées par une station d'épuration**.

Le réseau des eaux pluviales est destiné à collecter les eaux de pluie, de ruissellement, des maisons, des voiries (toitures, sols imperméables, parking, ...). Le réseau des eaux pluviales n'est pas ou peu traité, les eaux, parfois seulement décantées, **vont directement dans les rivières**.

Il est donc essentiel de ne pas mélanger les branchements de nos réseaux domestiques :

Une piscine ne doit pas être vidée dans la rue. Les eaux de lavage de bétonnière ne doivent pas être vidées dans les caniveaux car elles contiennent des résidus toxiques.

De même, les eaux de pluie ne doivent pas être envoyées dans le réseau des eaux usées pour des raisons de quantité cette fois, les stations d'épuration ne sont pas dimensionnées pour traiter de telles quantités d'eau.

Lorsqu'une maison est vendue, un diagnostic des branchements d'eau est obligatoire afin de vérifier que le raccordement de votre propriété est conforme.

- **Des règles d'urbanisme :**

Toute modification extérieure de votre propriété doit faire l'objet d'une demande d'urbanisme à déposer en mairie : Permis de Construire, ou **Déclaration Préalable selon vos travaux**.

La demande est ensuite instruite par le service d'urbanisme, afin de vérifier que votre projet respecte les dispositions du PLU en vigueur. Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez maintenant déposer vos demandes en ligne. (<https://gnau12.operis.fr/coeurdyvelines/gnau/#/>)

Lorsque vous avez obtenu une autorisation (permis ou DP), vous devez l'afficher immédiatement sur votre propriété (l'affichage doit être visible et maintenu jusqu'à la fin des travaux) car les riverains doivent en être informés. Ils ont la possibilité, pendant les deux mois d'affichage réglementaire de déposer un recours.

Quelques exemples de modification extérieure qui nécessitent au moins une DP, voire un permis de construire : refaire sa clôture, changer ses fenêtres, changer son portail, installer des panneaux solaires, abattre un arbre, changer sa toiture, construire un abri de jardin, ... En aucun cas vous ne devez commencer des travaux sans avoir d'autorisation. Et si vous avez obtenu une autorisation de travaux, ceux-ci doivent être réalisés conformément à votre autorisation.

Lorsque vos travaux sont terminés, vous devez demander la DAACT (Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) afin que la conformité soit vérifiée.

- **Pour les déchets :**

Les déchets verts doivent être traités selon les règles définies :

- **Il est interdit de brûler des déchets quels qu'ils soient**

- Les déchets verts peuvent être soit compostés, soit mis dans les poubelles marrons, En grosse quantité, les déchets verts peuvent aussi être emmenés en déchetterie, (Les sacs papier ne sont plus collectés depuis le 1^{er} janvier 2023 - demander une poubelle marron si vous n'en avez pas)

Pour les encombrants :

- **Le hangar communal n'est pas un lieu de dépôt des encombrants**

- Vous devez prendre rdv avec le Sieed pour convenir avec eux d'un jour d'enlèvement de vos encombrants

- **Ne tardez pas pour l'élagage de vos arbres :**

Il est important d'anticiper l'élagage de vos arbres, pour plusieurs raisons : en période de sécheresse, réduire leur voilure leur permet de mieux résister au manque d'eau, leur permet d'éviter la propagation d'un feu, leur permet d'éviter des dégâts de réseau, parfois 4 réseaux différents peuvent être impactés, le réseau Enedis, le réseau d'éclairage public, le réseau fibre optique ainsi que le réseau téléphonique peuvent être sectionnés. Votre assurance devra payer. Réduire leur voilure leur permet de mieux résister aux orages. Vérifier les périodes autorisées pour les élagages.

- **Arrêté de sécheresse depuis le 7 avril :**

Nous sommes soumis à un arrêté sécheresse depuis le 7 avril. Il est donc interdit d'arroser les pelouses, de remplir les piscines, de laver nos terrasses, ... Soyez respectueux de cet arrêté si vous ne souhaitez pas terminer l'été avec des coupures d'eau au robinet. (Restez informés en consultant régulièrement notre site internet)

Bruits : Pour rappel, les travaux de bricolage et de jardinage, les outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que les tondeuses à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie électrique, l'usage est limité aux horaires suivants : - les jours ouvrés : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 - les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 - les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Rappels sur le Détecteur de Fumée

Le **détecteur avertisseur autonome de fumée (Daaf)**, est obligatoire dans tous les logements. Il **détecte les fumées et émet un signal sonore suffisamment fort pour réveiller une personne endormie**. C'est le propriétaire occupant ou bailleur qui doit fournir et installer le Daaf.

Le Daaf doit être installé de préférence dans la circulation ou dégagement (palier, couloir) desservant les chambres. S'il n'y en a pas, le Daaf doit être installé le plus loin possible de la cuisine et de la salle de bain.

Il doit être fixé solidement au plafond. **Il est recommandé d'installer 1 Daaf par étage.**



DEVENEZ
SAPEUR-POMPIER
VOLONTAIRE

SAPEURS-POMPIERS
Yvelines

Campagne de recrutement de Sapeurs-pompiers Volontaires

COURAGE



DÉVOUEMENT

Deux profils sont maintenant accessibles :

- un engagement différencié pour exercer uniquement la mission de secours d'urgence aux personnes,
- un engagement toutes missions pour exercer, en plus, les missions incendie, opérations diverses et secours routier.

Conditions d'accès, processus d'engagement et autres informations en allant sur : www.sdis78.fr

Volontaires pour les Jeux Olympiques

Pour les jeux olympiques 2024, nous faisons appel aux bénévoles pour l'organisation de la course cycliste qui passera à Saint Rémy l'Honoré. Nous invitons les volontaires à s'inscrire en Mairie.



Vie associative

Théâtre - Festival « Jeunes en scène »

17 JUIN

11h00 : Les contes se mélangent
Les Petits Marivaux (St-Rémy l'Honoré)

14h00 : C'est à quels sujets ?
Les Petits Alberto (Mareil le Guyon)

14h50 : Quelle histoire !
Marivaux & St Rem Wilde (St-Rémy l'Honoré)

16h30 : La légende du cavalier sans tête
ASCM (Jouars Pontchartrain)

17h15 : Le malade imaginaire
Les Feydeau (Neauphle le Vieux)

18h00 : Meurtre au carnaval
Les Moyens Soleils (Plaisir)

18h45 : La croisière
Les Cormilles (St Remy L'Honoré)

20h15 : Et... Action !
Les Act'Heure (Neauphle le Vieux)

18 JUIN

14h00 : Une histoire de chevaliers
Les Petits Soleils (Plaisir)

14h45 : Une nouvelle aventure
de Sherlock Holmes
Les Jeunes Alberto (Mareil le Guyon)

15h30 : Les Dieux de l'Olympe
Les Arlequins (Neauphle le Vieux)

16h15 : Quand tu chantes !
Théâtre et Sarabande (Grosrouvre)

17h00 : Un Thé !
Les Actes d'Eux (Neauphle le Vieux)

17h00 : Clôture Festival

Rejoignez-nous sur les réseaux

JEUNES en scène

17 JUIN **SAINT-REMY-L'HONORE** **FESTIVAL DE THEATRE ENFANTS & ADOS** **13 TROUPES - 6 COMMUNES**
NEAUPHLE-LE-VEUX • JOUARS PONTCHARTRAIN • PLAISIR • MAREIL-LE-GUYON • SAINT-REMY-L'HONORE • GROSROUVRE •
ENTREE LIBRE

18 JUIN **ENTREE LIBRE**

Pour cette édition 2023, c'est la commune de Saint Rémy l'honoré qui a la gentillesse de recevoir le festival où 13 troupes sont présentes avec près de 150 enfants venus de 6 communes différentes. **Nous vous attendons nombreux pour cette 6^{ème} édition** pour venir voir les représentations théâtrales, boire un verre dans notre festi'bar ou bien faire quelques achats auprès des associations caritatives qui nous accompagnent sur le festival.

A l'espace Besche, plus d'informations au 06.60.48.46.33.

Apsa Diodurum

Journées européennes de l'archéologie

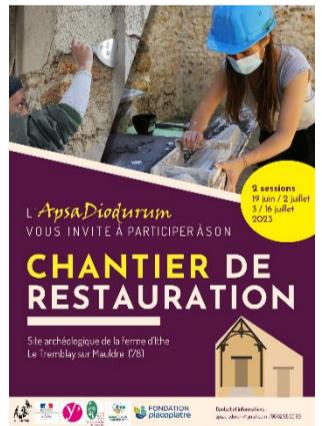
L'ApsaDiodurum, l'association qui s'occupe de la promotion et de la valorisation du site archéologie de Diodurum et de la Ferme d'Ithe au Tremblay-sur-Mauldre (78) **ouvre exceptionnellement ses portes pour les Journées Européennes de l'Archéologie les 17 et 18 juin.**

Lors de cet événement il y aura des visites, ateliers et démonstrations pour toute la famille. **Programme complet sur apsadiodurum.fr.**



Chantier de restauration

Il reste des places pour les chantiers d'été de restauration de la chapelle. La première session aura lieu du **19 juin au 2 juillet** pour **découvrir la maçonnerie traditionnelle**, La seconde du **3 au 16 juillet** pour **se familiariser avec la maçonnerie traditionnelle au plâtre**.



AGSE

A partir du **1^{er} juin**, venez pratiquer **gratuitement sans limite**.

Planning et informations : <https://mcmv91.wixsite.com/agse-gym>

Bibliothèque

- Mar. 16h30-20h
- Mer. 14h30-18h
- Jeu. Ven. 16h30-18h
- Sam. 10h-12h

Fermeture du jeudi 27 juillet au mercredi 23 août.

Vous avez des livres que vous ne pouvez plus stocker mais que vous ne voulez pas jeter : apportez-les à la bibliothèque cet été de juin à fin septembre.

Ils seront ensuite confiés à la société Ammareal qui donne une nouvelle vie aux livres en les recyclant ou en les vendant (une partie des fonds collectés est reversée à une association tel le secours populaire).

Contact: Hélène au 01 34 87 90 43 ou : biblhonore@hotmail.com

Ne sont pas repris les encyclopédies, les livres abimés, les livres sélection du reader's digest. **NOUVEAU! Nous collectons également les CD musique !**

Communication :
Inscription à l'application « PanneauPocket »



Inscription à « Votre mairie vous informe » afin de recevoir les informations importantes ou des rappels concernant votre commune par mail www.saintremylhonore.fr/votre_mairie_vous_informe.aspx



Retrouvez ici toutes nos associations : www.saintremylhonore.fr/Liste_des_associations.aspx

Pour paraître dans cette rubrique, envoyez vos communiqués COMPLETS Avant le 15 du mois, sur mairie@saintremylhonore.fr
Objet : **BULLETIN BIMESTRIEL**
Sous forme de **textes bruts sans mise en page SVP.**

Horaires d'accueil de la Mairie

Lundi Jeudi Vendredi
9h - 12h et 14h - 17h
Mercredi Samedi
9h - 12h

Directeur de la publication : Patrick Ratel

Mairie de Saint Rémy l'Honoré

17 rue du professeur Mariller

Tél. 01 34 87 83 28 / Email : mairie@saintremylhonore.fr

Ce bulletin a été conçu et réalisé par la commission communication.

Retrouvez le bulletin sur le site : www.saintremylhonore.fr